

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 mars 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 04-2024 Déplacement du DataCenter

Crédit demandé CHF 1'128'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 04-2024 du 7 février 2024,

vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'128'000.00 TTC, destiné à financer le déplacement du DataCenter dans les sous-sols de la Maison Pulliérane, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum pour les travaux de construction.
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum pour l'acquisition des équipements informatiques du DataCenter.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET

La secrétaire

Francine MEDANA